



**Ministre de l'Agriculture, de  
l'Agroalimentaire et de la Forêt**

**Porte-parole du Gouvernement**

Paris, le 27 mai 2015

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **ESB : la France accède au statut de « pays à risque négligeable »**

L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), réunie en session générale à Paris cette semaine, vient de décerner à la France le statut de « pays à risque négligeable » vis-à-vis de l'Encéphalopathie Spongiforme Bovine (ESB), maladie plus connue sous le nom de maladie de la vache folle. Il s'agit du meilleur statut sanitaire possible pour cette maladie, réservé aux pays qui ont démontré une parfaite maîtrise et dont l'âge de naissance du dernier cas d'ESB connu remonte à plus de 10 ans (avril 2004 dans le cas de la France). La France était précédemment classée « pays à risque maîtrisé », un niveau déjà très favorable.

Apparue au Royaume Uni dans les années 80, l'ESB s'était étendue à de nombreux pays en Europe et dans le monde à cause de l'utilisation de farines animales contaminées. Suspectée d'être à l'origine du nouveau variant de la maladie de Creutzfeldt-Jakob chez l'homme, elle avait suscité l'inquiétude des consommateurs et entraîné une grave crise dans la filière bovine dont certains produits avaient été boycottés et frappés d'embargo à l'exportation. Sa maîtrise a nécessité la mise en place de mesures radicales (interdiction des farines animales, abattage des troupeaux atteints, programmes de surveillance à l'abattoir et à l'équarrissage, retrait des matériels à risque spécifié...).

A l'annonce de la Résolution de l'OIE, Stéphane LE FOLL a déclaré *« Je me félicite de cette reconnaissance mondiale de la sécurité sanitaire des produits issus de la filière bovine française. Je demande aux pays qui maintiennent encore un embargo sur les exportations de cette filière d'y renoncer désormais très rapidement »*.

Au cours de cette session, la France a également été reconnue comme officiellement indemne de peste porcine classique, une maladie extrêmement contagieuse des porcs dont le dernier cas français remonte à 2002 (2007 dans la faune sauvage).

---

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; 06 66 04 55 17, [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)  
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11

L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) est l'organisation intergouvernementale chargée d'établir les normes internationales en matière de santé animale. Elle publie notamment le "Code sanitaire pour les animaux terrestres" et le "Code sanitaire pour les animaux aquatiques". Elle centralise les informations sur la situation zoonositaire mondiale et son assemblée approuve les statuts sanitaires des pays membres vis-à-vis des principales maladies animales.

L'OIE a été créée par l'Accord international du 25 janvier 1924 sous le nom d'Office international des épizooties.

Forte de 180 pays membres, l'OIE fait référence à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Elle est en relation permanente avec plus de 62 autres organisations internationales et régionales et dispose de représentations régionales et sous régionales sur tous les continents. Son siège est à Paris.

Pour en savoir plus : [www.oie.int](http://www.oie.int)